

**Département**  
de la SOMME

**Arrondissement**  
de PERONNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA HAUTE SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**2019 - 69**

Séance du 20 juin 2019

**Objet : Aménagement de l'espace – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Délibération validant le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement et les enjeux qui en découlent**

<b>Date de convocation</b>	11/06/2019
<b>Date d'affichage</b>	11/06/2019
<b>Nombre de membres présents</b>	49
<b>Nombre de membres en exercice</b>	85
<b>Nombre de votants</b>	54

Lors du Conseil Communautaire du 11 mai 2017, les élus communautaires de la Haute Somme ont délibéré afin de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Après un temps préparatoire essentiel, une conférence intercommunale des Maires a été organisée le 17 septembre 2018 pour bien acter les modalités de collaboration avec les communes et de concertation, marquant ainsi le début effectif des travaux.

En termes de gouvernance, chaque commune a défini un « référent PLUi connecté » pour participer aux instances de réflexion. Un comité de suivi, composé d'une vingtaine de membres représentatifs du territoire, a été constitué afin de donner la direction du projet de PLU intercommunal. Ce comité de suivi a pour rôle de formuler des orientations soumises ensuite au Bureau Communautaire restreint, puis à la validation du Conseil Communautaire.

De septembre 2018 à février 2019, 9 ateliers thématiques ont été réalisés et ont permis de mettre en place un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement partagés.

C'est à partir de ce diagnostic territorial et de cet état initial de l'environnement que les enjeux ont été travaillés par le comité de suivi, et présentés au bureau communautaire restreint.

Ces enjeux sont les suivants :

- Faire des richesses naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire, un levier d'attractivité sur lequel appuyer son développement
- Prendre en compte dans l'aménagement les risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques, les nuisances et les pollutions avérées ou potentielles, et améliorer la sécurité des biens et des personnes dès lors que cela est possible
- Viser un dynamisme démographique et un renouvellement des générations, organisé, solidaire entre les différentes typologies de communes, et raisonné en termes d'accès et de maintien des équipements, services et bassins d'emplois
- Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et qualitative, permettant d'accompagner la demande et les évolutions sociodémographiques du territoire
- Maitriser la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle, et par le changement de destination en zones agricole et naturelle .../...

.../...

- Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, développement d'offres alternatives de déplacements, augmentation de la part des énergies renouvelables)
- Améliorer et valoriser les itinérances douces, supports de déplacements et de découverte du territoire pour les habitants comme pour les touristes
- Conforter le maillage du territoire par des pôles d'équipements (scolaires, périscolaires, culturels, médicaux...), commerces et services et faire en sorte qu'ils soient aisément accessibles par tous
- Développer une offre d'équipements et de services qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins (notamment le vieillissement de la population)
- Projeter un développement économique en s'appuyant sur les pôles d'emplois existants et les ressources foncières disponibles (friche FLODOR) en anticipant l'arrivée du Canal Seine Nord Europe, et en s'inscrivant dans la dynamique régionale de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle (Rev3)
- Valoriser l'activité agricole très présente sur le territoire en permettant son développement et sa diversification, et faire en sorte qu'elle participe à la qualité de l'environnement, et qu'elle réponde en partie aux besoins de la population et des touristes (vente directe, hébergement, services etc...)
- Valoriser le positionnement géographique privilégié du territoire et porter une attention particulière à son image et son attractivité vis-à-vis des entreprises, des ménages et des touristes.

A l'issue de la présentation des enjeux, il a été demandé au conseil communautaire de valider cette phase diagnostic permettant d'engager la phase suivante relative au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Conseil Communautaire,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
53 voix POUR et 1 ABSTENTION

**Valide** le diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUi de la Haute Somme permettant d'engager les travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition conforme,  
Le Président  
Eric FRANÇOIS

